

Projet associatif
de l'UDAF
de Loir-et-Cher

2021
2025

UNIS
POUR LES
FAMILLES



Udaf
Loir-et-Cher

UNIS POUR LES FAMILLES

Préambule

Si la volonté de fonder une famille, est une constante, les manières de la faire changent. Force est de constater que les familles ont connu de grandes mutations depuis les années 1970 (statut de la femme, conditions du divorce, règles de filiation...).

Néanmoins, c'est toujours le fait d'élever des enfants, en couple ou seul(e), qui définit la famille.



L'identité de l'UDAF

L'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) et les Unions Départementales des Associations Familiales (UDAF) ont été créées par l'ordonnance n°45-323 du 3 mars 1945, puis réformées par la loi du 11 juillet 1975. Cette ordonnance a établi la mise en place d'un interlocuteur unique et indépendant des pouvoirs publics chargé de porter la parole de toutes les familles.

L'UDAF de Loir-et-Cher est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique. Notre institution est chargée, conformément aux textes qui la fondent, de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de l'ensemble des familles vivant dans le département.

La Famille, une institution sociale en pleine évolution...

L'UDAF de Loir-et-Cher, forte de sa mission de service public, entend servir l'ensemble des familles françaises et étrangères vivant sur son territoire.

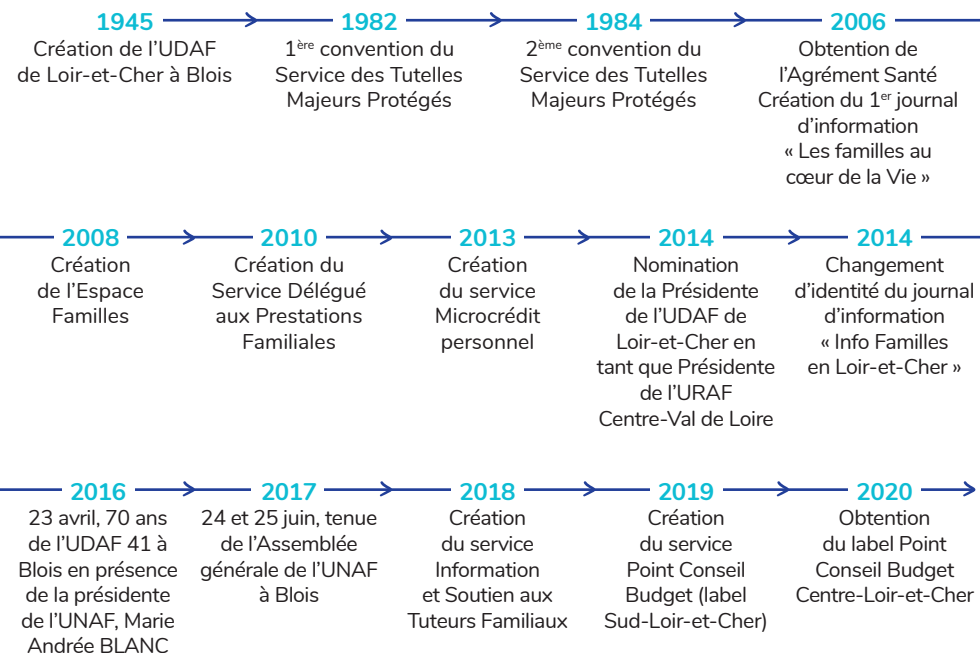
Ses Missions

Elles sont définies dans le code de l'Action Sociale et des Familles (Art. L211-3) :

- **Donner** son avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer des mesures conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.
- **Représenter** officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles.
- **Gérer** tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics leur confient la charge.
- **Exercer** au nom des familles toute action civile auprès des juridictions relative aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles.

Histoire de l'UDAF de Loir-et-Cher

Le 2 octobre 1945, l'UDAF de Loir-et-Cher est constituée sous la forme d'une association « loi 1901 » à l'initiative de Paul BOURDIER, son premier président jusqu'en 1961. Au fil des années de nombreuses associations familiales, fédérations départementales et mouvements familiaux ont rejoint l'UDAF de Loir-et-Cher. 55 associations sont adhérentes en 2021.



L'UDAF en quelques chiffres (2021)

13 Mouvements familiaux 55 associations adhérentes 4 115 familles 95 salariés et collaborateurs 230 bénévoles





Les valeurs de l'UDAF

Les représentants bénévoles et salariés de l'UDAF s'appuient au quotidien sur les valeurs fondamentales de l'association, validées lors du Conseil d'administration du 06/04/2017.

LE RESPECT :

Du pluralisme et de la diversité des idées et des opinions exprimées au sein de l'Institution, ce qui contribue à la richesse de la politique familiale.

LA LAÏCITÉ :

Apolitique, non confessionnelle et sans distinction des origines, l'UDAF s'exprime en toute liberté et défend toutes les familles quelles que soient leurs croyances, leur appartenance politique et leur situation géographique au sein du département.

L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT :

Des familles dans leur développement et dans l'apprentissage de leur autonomie. Exigence liée à la responsabilité des missions qui nous sont confiées par les pouvoirs publics.

LA SOLIDARITÉ :

Soucieuses de l'intérêt général, les associations familiales fondent leur action sur la solidarité des familles, notamment en situation de fragilité, de vulnérabilité. L'UDAF travaille à l'amélioration et à la qualité de vie de l'ensemble des familles et pour un avenir le plus harmonieux possible de notre société.

LA TOLÉRANCE :

Dans la reconnaissance de l'autre et de son histoire. L'absence de jugement et la reconnaissance de la liberté des choix de vie sont essentielles pour les missions que nous menons au quotidien.

La gouvernance

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Réunit toutes les associations familiales adhérentes. Elle se réunit à raison d'une fois par an pour valider les différents rapports concernant l'activité de l'année précédente (le rapport d'activité, le rapport financier), les orientations stratégiques (le rapport d'orientation) et fixer les cotisations.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dispose de tous les pouvoirs utiles à la gestion et au bon fonctionnement de l'Union. Il est composé, pour moitié des sièges, de membres élus par l'assemblée générale et pour l'autre moitié, de membres désignés par les fédérations et les associations départementales adhérentes. Les membres élus le sont pour quatre ans, renouvelables par moitié tous les deux ans.

LE BUREAU

Travaille en amont sur les dossiers liés à la gestion et au fonctionnement de l'UDAF. Il est composé de 8 membres élus pour une durée de 2 ans.



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Lien entre le Conseil d'Administration et les services de l'UDAF, il veille à la bonne application des décisions du Conseil d'Administration. Il assure, par délégation du Conseil d'Administration, la gestion du personnel et la gestion financière de l'Institution. Il assiste, avec voix consultative, aux réunions de Bureau et aux Conseils d'Administration.

- Anne-Marie BUOMBERGER : 1989 - 2005
- Thierry LE PANSE : 2006 – Aujourd'hui

LE PRÉSIDENT

Il est le représentant légal de l'association.

- Paul BOURDIER : 1945 -1961
- Pierre LEBRETON : 1961 -1967
- Paul HUBERT : 1967 -1974
- Michel BAUDU : 1974 -1979
- Marc GRENNAN : 1979 -1983
- Jean HAUTIER : 1983 -1997
- Thérèse MOUZAY : 1997 - 2007
- Colette SCHERER : 2007-2017
- Solange VANIER : 2017 – Aujourd'hui



Les services de l'UDAF au profit des familles de Loir-et-Cher



LE PÔLE DES SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

Près de 95 salariés, de compétences variées, agissent au sein de plusieurs services d'aides aux familles répartis dans 2 pôles : Institution Familiale et Services Sociaux et Médico-sociaux.

LE PÔLE INSTITUTION FAMILIALE

Il répond aux obligations statutaires liées au bon fonctionnement de l'association et développe des actions spécifiques à destination des familles, des parents et des enfants.

Ce pôle est l'interlocuteur privilégié de toutes les composantes de l'UDAF (associations, administrateurs, représentants et services). Il coordonne les représentations de l'UDAF, organise le Conseil d'administration, l'Assemblée générale et les différentes commissions de l'association. Il veille à la gestion des obligations statutaires ou liées aux adhésions et répond aux besoins des associations adhérentes (matériels, et autres).

- **L'Espace Familles** : lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation, il veille à répondre aux questionnements des familles dans tous les domaines de la vie quotidienne (logement, santé, éducation, etc.).
- **La Médaille de la Famille** : titre honorifique décerné aux personnes qui ont élevé dignement au minimum quatre enfants et aux personnes ayant rendu des services exceptionnels dans le domaine de la famille. L'UDAF de Loir-et-Cher est

mandatée par la Préfecture pour assurer le secrétariat et examiner la recevabilité des dossiers.

- **L'Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux** : l'UDAF apporte une information personnalisée et un soutien technique aux familles appelées à exercer ou exerçant une mesure de protection confiée par le juge.
- **Le Microcrédit personnel** : service qui favorise l'accès à un crédit pour des personnes exclues des prêts bancaires classiques. Il favorise l'insertion sociale et professionnelle par le financement de projets de vie ou pallie les accidents de vie.
- **Le Point Conseil Budget** : service qui s'adresse à toutes personnes qui souhaitent améliorer la gestion de leur budget, faire face à une situation budgétaire difficile et anticiper un changement de situation ayant un impact sur les ressources et dépenses. L'objectif est de prévenir les situations de malendettement et de surendettement à travers l'éducation budgétaire.

Le Pôle Institution est également en charge de la publication du journal semestriel « Info familles en Loir-et-Cher ».



Actions dans le cadre de la Convention d'objectifs 2016-2020 signée avec l'UNAF.

L'UDAF de Loir-et-Cher a défini 4 fiches actions qui correspondent à des besoins ou à des problématiques partagées des familles.

- **Action 1 « Promouvoir les réseaux d'entraide entre les parents »** : cette action vise à soutenir les parents dans leur fonction parentale et à favoriser l'entraide et la solidarité entre parents (ex : Ateliers parents).
- **Action 2 « Espace parents en milieu scolaire »** : mise en place d'espaces dédiés aux parents au sein des établissements scolaires, afin de permettre la coéducation parents/enseignants. Action encouragée par la loi de refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013.
- **Action 3 « Lire et faire lire »** : copilotée par la Ligue de l'Enseignement 41 et l'UDAF de Loir-et-Cher, cette action a pour objectifs de développer le plaisir de la lecture auprès des enfants et favoriser le lien intergénérationnel entre les enfants et les bénévoles.
- **Action 4 « Information et Soutien au Budget Familial »** : s'inscrit dans la volonté des pouvoirs publics et de l'UDAF de lutter contre la pauvreté.

Près de 2200 personnes protégées et familles sont prises en charge et accompagnées par l'UDAF de Loir-et-Cher au travers de ses services.

- **Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (M.A.S.P)** : destinées à aider des personnes dont les facultés ne sont pas altérées mais qui sont en difficulté sociale et perçoivent des prestations sociales.
- **Mesures d'Accompagnement Judiciaire (MAJ)** : destinées à aider des personnes majeures qui sont en grande difficulté et qui perçoivent des prestations sociales. Elles sont prononcées par le Juge des contentieux de la protection après échec d'une mesure administrative.
- **Mesures liées à la Protection des Majeurs** : trois mesures d'assistance ou de représentation peuvent être prononcées par le Juge des tutelles : la sauvegarde de justice, la curatelle (simple, renforcée) et la tutelle.
- **Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF)** : sont ordonnées par le Juge des enfants pour gérer les prestations familiales dans l'intérêt de l'enfant.
- **Les Mesures Ad'hoc** : l'UDAF est missionnée pour représenter le mineur lorsque les intérêts de ce dernier sont ou paraissent en opposition avec ceux de ses représentants légaux.
- **La Procédure de rétablissement personnel** avec ou sans liquidation judiciaire.

Les orientations stratégiques de l'UDAF de Loir-et-Cher 2021-2025

Le projet associatif vise à tracer les orientations et les priorités d'action de l'UDAF pour les 4 prochaines années.

En interne, il sert de fil conducteur à l'action du Conseil d'Administration et des services. En externe, il permet de donner une plus grande lisibilité des actions développées par l'UDAF de Loir-et-Cher à l'ensemble de ses partenaires.

Il est un engagement à progresser sur tous les thèmes qui concourent à une plus grande efficacité.

Le projet associatif de l'Union s'inscrit autour de 3 axes :

- Axe 1 : Être au plus près des familles.
- Axe 2 : Élaborer une stratégie de communication auprès des familles, des associations familiales et des partenaires.
- Axe 3 : Assurer des représentations actives et être force de proposition dans des commissions départementales et régionales, grâce à des bénévoles issus de milieux différents, nommés pour leurs compétences, formés et disponibles.

Il fera l'objet d'une évaluation annuelle. Des ajustements éventuels seront proposés lors de la prochaine Convention d'Objectifs qui sera signée avec l'UNAF en 2022.

Axe 1 Être au plus près des familles

Objectif 1 : Donner la parole aux familles pour mieux les représenter.

- ✚ Favoriser l'implication/participation des familles et des usagers lors d'actions et de manifestations organisées.

Objectif 2 : Soutenir les familles et développer des réponses adaptées à leurs besoins.

Poursuivre, pérenniser et adapter les actions de soutien aux familles au travers de nos services existants (Pôle Institutionnel et Pôle Services sociaux et médico-sociaux).

- ✚ Valoriser l'Espace Familles et son espace numérique.



- ✚ Permettre aux usagers d'accéder à une aide éducative et budgétaire sur l'ensemble du territoire.
- ✚ Favoriser l'inclusion bancaire des personnes éloignées des prêts bancaires classiques.

- ✚ Maintenir et développer de nouvelles actions en adéquation avec les schémas départementaux des services aux familles.
- ✚ Développer l'intérêt pour la lecture et favoriser le lien intergénérationnel, par le développement du dispositif Lire et Faire lire dans les structures éducatives, culturelles et de loisirs, accueillant des enfants et auprès des familles les plus vulnérables (usagers de nos services sociaux).
- ✚ Soutenir les actions de parentalité dans les espaces scolaires et favoriser les actions d'entraide et de solidarité entre parents en partenariat avec des associations familiales et acteurs locaux.

Améliorer l'organisation et la qualité dans nos services.

- ✚ Poursuivre la formation continue de nos professionnels.
- ✚ Instaurer une culture pérenne de bienveillance.
- ✚ Favoriser les échanges entre les administrateurs et les salariés.
- ✚ S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue en évaluant la qualité des services et des actions proposées aux familles : évaluations internes et externes, enquêtes de satisfaction.

Être force de proposition sur les sujets de société concernant la famille.

- ✚ Porter la position de l'UDAF auprès des pouvoirs publics et des décideurs dans le respect des sensibilités des associations familiales.



Axe 2 Élaborer une stratégie de communication



Après des familles, des associations familiales et des partenaires.

Objectif 1 : Communiquer en externe.

- + Actualiser tous les outils de communication (plaquettes, livrets, flyers...) à la nouvelle charte graphique identitaire UNAF, UDAF, URAF.
- + Refondre notre site internet, pour permettre une meilleure information des familles, une meilleure diffusion de nos actions, des associations et mouvements familiaux.
- + Poursuivre la réalisation du journal « Info Familles en Loir-et-Cher ».
- + Établir des liens durables avec les médias pour la promotion de nos actions et nos prises de position.
- + Renforcer l'identité et l'image de l'UDAF : participation active aux assemblées générales des associations adhérentes sur le territoire.
- + Valoriser l'adhésion des associations en communiquant sur leurs activités, événements et actualités à travers nos différents moyens de communication (site internet, page facebook, journal).

Objectif 2 : Communiquer en interne.

- + Accueillir les nouveaux administrateurs et les nouvelles associations en leur proposant un parcours d'intégration avec un temps de présentation au sein des services et du Conseil d'administration.
- + Donner la parole à une association à chaque Conseil.
- + Partager les valeurs de l'Institution avec les salariés et faire intervenir des salariés lors des Conseils d'administration pour une meilleure connaissance des divers services de l'UDAF.
- + Faire connaître les actions portées par les associations adhérentes aux salariés et celles portées par les services de l'UDAF aux administrateurs.
- + Communiquer et partager auprès de l'URAF et de l'UNAF, les actions réalisées, les outils, les réflexions et les prises de position de l'UDAF de Loir-et-Cher.

Axe 3 Assurer des représentations actives et être force de proposition dans les commissions départementales et régionales, grâce à des bénévoles issus de milieux différents, nommés pour leurs compétences, formés et disponibles

Porteur de la position de l'UDAF, les représentants s'engagent à défendre les familles.

Objectif 1 : Améliorer et renforcer la représentation familiale.

- + Participer activement aux diverses instances de l'UDAF : Conseils d'administration, commissions sectorielles et groupes de travail.
- + Accompagner les bénévoles dans le cadre de leur représentation au travers des formations assurées par l'intermédiaire de l'UNAF, l'URAF et l'UDAF, France Assos Santé...
- + Mettre à jour ses connaissances (portail documentaire de l'UNAF, sites spécialisés, revues et soutien des services de la Vie Associative de l'UDAF).
- + Rendre compte de l'exécution de leur mandat (Comptes-rendus écrits et Conseils d'Administration).

Objectif 2 : Favoriser les échanges entre bénévoles et salariés.

- + Renforcer les liens entre les administrateurs et les salariés, au-delà des moments de convivialité partagés (vœux annuels, assemblée générale) pour construire ensemble un projet commun au service de toutes les familles et notamment les plus vulnérables.
- + Ouvrir la participation des salariés aux groupes de travail et commissions sectorielles en fonction des thématiques proposées.



“ Passer de l'intention
à la réalisation sera le prochain enjeu,
la participation de tous
contribuera à la réussite collective.
Pour et avec les familles d'aujourd'hui
et de demain. ”



45 Avenue du Maréchal Maunoury
41000 BLOIS

Tél. : 02 54 90 23 45
Fax : 02 54 78 65 76

udaf@udaf41.org
Facebook : UDAF41